

ORDONNANCE C-4.1, o. 217

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire sur deux tronçons de la rue Gilford, soit entre Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre Rivard et Gilford, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphes 1<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup>)*

À la séance ordinaire du 2 novembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Que dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, d'implanter une signalisation entravant deux tronçons de la rue Gilford, soit entre les rues Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre les rues Rivard et Gilford, tout en maintenant, depuis la rue Rivard, l'accès au garage du 428, rue Gilford ainsi qu'à l'aire de livraison du 4801, rue Saint-Denis, en plus de permettre la circulation véhiculaire à double sens entre la rue Rivard et les entrées charretières de ces deux adresses;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant 31 octobre 2020 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manoeuvres obligatoires ou interdites sur cette rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin